

## RESPONSABILITE

Les héritiers héritent-ils des actifs et des passifs?

S'il y a plusieurs héritiers, sont-ils tenus solidairement ou à concurrence d'une quote-part?

La responsabilité est-elle limitée à la succession ou l'héritier est-il également tenu personnellement? Comment les héritiers peuvent-ils limiter leur responsabilité?

Pays	I		II		III limitations de responsabilité
	actifs et passifs	actifs	solidarité passive	solidarité quote-part	
Allemagne	X	—	§ 2058	—	Nachlaßverwaltung; Nachlaßinsolvenz (§ 1980) Dürftigkeitseinrede (§1990)
Autriche	X		X		bedingte Erberklärung, renonciation
Belgique	acceptation pure et simple			X	bénéfice d'inventaire
Danemark	dødsboet			X	prækklusivit proklamu
Espagne	X		X		acceptation sous bénéfice d'inventaire, Art. 998, 1010 ss.
Finlande	X		X		Nachlaßverwaltung
France	Art. 723				bénéfice d'inventaire, renonciation
Grèce	X			Art. 1884	renonciation, bénéfice d'inventaire
Irlande	—	personal representative	—	—	
Italie	X			X	réserve d'inventaire
Luxembourg	X			Art. 873, 1220 C.C.	acceptation sous bénéfice d'inventaire, Art. 793
Pays-Bas	X Art. 4:182			Art. 4:182	renonciation; bénéfice d'inventaire
Portugal	X		avant le partage	après le partage	bénéfice d'inventaire
Royaume-Uni	—	personal representative	—	—	
Suède	responsabilité de la personne morale		—	—	(personne morale)